République française Département de Seine-et-Marne Arrondissement : MEAUX COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

Séance du jeudi 17 février 2022

Date de la convocation: 12/02/2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement

Membres en exercice :

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,

10

Présents: Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie

Présents: 9 AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe

LEBECQUE, Emma RODRIGUEZ, Cédric CHOLIN, Céline

Votants: 9 PROUTEAU

Absents: Alain PICOCHE

Absents excusés:

Absents représentés :

Secrétaire de séance:

Emma RODRIGUEZ

Objet: Bons d'achat Année 2021 - D 2022 006

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les conditions d'attributions des bons d'achat de fin d'année du Comité d'Entraide Sociale énumérées ci-dessous :

- 1 Etre agé au minimum de 65 ans au 31 décembre de l'année en cours
- 2 Etre fiscalement résident principal sur le territoire de la commune
- 3- Etre inscrit sur les listes électorales de la commune

Il est proposé d'étendre le bénéfice de ces bons d'achat aux personnes en situation de handicap aux conditions d'attributions suivantes :

- 1 Avoir un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %
- 2 Etre fiscalement résident principal, ou à défaut le tuteur légal, sur le territoire de la commune

Il est rappelé qu'en cas de cumul des conditions, un seul bon d'achat sera attribué par personne répondant aux conditions ci-dessus

Ces bons d'achat sont utilisables uniquement à l'Intermarché de Crécy La Chapelle

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

RF
Sous Prefecture MEAUX (Seine et Marne)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/02/2022
077-217702257-20220217-D_2022_006-DE

- d'approuver les conditions d'attributions des bons d'achat de fin d'année du Comité d'Entraide Sociale
- d'attribuer une valeur nominale de 65 € pour chaque bon d'achat
- d'approuver le nombre de 41 personnes répondant aux critères ci-dessus

Fait et délibéré le 17 février 2022 Pour extrait certifié conforme,

> Le Maire, Albane ANCELIN

RF Sous Prefecture MEAUX (Seine et Marne)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/02/2022 077-217702257-20220217-D_2022_006-DE